

DÉPARTEMENT DU GARD

ARRONDISSEMENT DE NIMES

Réf. : ST/CR

MAIRIE DE VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Décision N° 33 /2024

OBJET : DOMAINE ET PATRIMOINE - Gestion du domaine privé – Convention d'occupation temporaire du domaine concédé par la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) au profit de la commune de Villeneuve lez Avignon.

Madame le Maire de Villeneuve lez Avignon,

Vu les dispositions des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégation de certaines attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu la délibération du 27 mai 2020, publiée et déposée le 29 mai 2020, prise en vertu des dispositions susvisées,

Vu la mise à disposition par la CNR à la commune d'un terrain d'une superficie d'environ de 60 m² cadastré section BZ36 et ses abords sur lequel a été réalisé un ponton permettant l'accostage d'une navette reliant la commune de Villeneuve lez Avignon à celle d'Avignon,

Vu la volonté de la ville de Villeneuve Lez Avignon de répondre aux nombreux enjeux de mobilité en participant à la structuration des modes actifs de déplacements et ayant pour projet d'agrandir ce ponton afin d'intensifier et de diversifier son utilisation en y permettant l'accostage de plus grosses et nombreuses embarcations telles que plaisancières mais aussi touristiques,

Vu la nécessité de procéder à un renouvellement de la convention temporaire du domaine concédé par la CNR,

DECIDE

De signer une convention temporaire du domaine concédé par la CNR d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} novembre 2023 jusqu'au 30 octobre 2028, date à laquelle elle prendra fin sans indemnités. Une redevance annuelle au profit de CNR est fixée à la somme de 270 € H.T. Ce montant est susceptible d'être augmenté de la TVA au taux en vigueur en cas d'assujettissement.

Fait à VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Le 31 /01 /2024

Madame Le Maire

Pascale BORIES



La présente décision est susceptible de recours devant le tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Accusé de réception en préfecture
030-213003510-20240205-33-2024-AU
Date de télétransmission : 05/02/2024
Date de réception préfecture : 05/02/2024

Hôtel de Ville

2, rue de la République – B.P. 45 - 30404 Villeneuve lez Avignon cedex
Tél. 04 90 27 49 49 – Fax : 04 90 27 49 79 – email : mairie@villeneuvelezavignon.fr
www.villeneuvelezavignon.fr/ville